

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

121473

Déclaration de Maladie : N° S19-0000397

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 5346

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MOULATIF HND

Date de naissance : 16-02-62

Adresse :

Tél. : 0667 86 39 59

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 02 JUIL. 2022

Nom et prénom du malade : MOULATIF HND

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : sd. Salaria + Tendosynovite

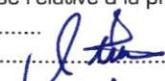
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 05/07/22

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
02 JUIL. 2022	C		200 dh	ATLE
02 JUIL. 2022	BJ		50 dh	ATLE

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. Fatima SAIHOUN 22/22 Haf Al Waka Im. 05/2022	21/7/22	561.80

الدكتور عطيف عصام

Dr. ATIF Issam

Médecin

- Dermatologie interventionnelle
- Asthmo-allergologue
- Addictologie - Maladies psychiatriques
- Circoncision - les urgences
- Echographie - ECG
- Consultation du permis de Conduire

طبيب

- الأمراض الجلدية التداخلية
- الضيق والحساسية
- علاج الإدمان و الأمراض النفسية
- الختان الطبية - المستعجلات
- الفحص بالصدى - التخطيط القلبي
- الفحص الطبي لرخصة السياقة

بالتشخيص المبكر و العلاج يمكن القضاء على المرض

Casa, Le : 02.03.2022

147,20

One Tonletra f Hand

147,20 ص 2

1/ Divans 20 g

1 ق ط الن

38,70 ص 2

2g

feroxyly 2g

147,20

59,10 ص 2

31

142 2,1

Amiprem 500g

140,18

71. --

41

1g 2 8

3100

561,80

A Tencor

Dr. ATIF Issam
Médecin 2022

121 شارع محمد العزات (طريق اسكندر) تجارة الظاهر شقة رقم 5 سيدى مونى - الدار البيضاء

الهاتف : 0522 555 777 - 0540 094 912

59,50

59,50



6 118001 040384
LAROXYL 25 mg

(Chlorhydrate d'amitriptyline)

60 comprimés pelliculés

BOTTU S.A. PPV: 38 DH 70



6 118001 040384
LAROXYL 25 mg

(Chlorhydrate d'amitriptyline)

60 comprimés pelliculés

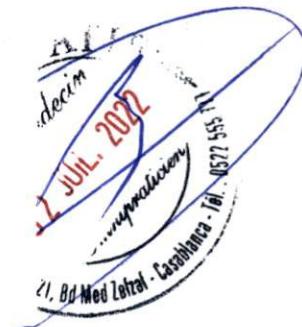
BOTTU S.A. PPV: 38 DH 70

Cachet du Médecin

ORDONNANCE

Dr. Issam ATIF
Médecin de Famille
BLOC 22, N° 62 (Rd. N° 11)
Sidi Othman - Casablanca
Tél. : 05 22 555 777

Le 02 JUIL. 2022



Dr. Issam ATIF
Médecin de Famille
BLOC 22, N° 62 (Rd. N° 11)
Sidi Othman - Casablanca
Tél. : 05 22 555 777

Siemens
Clinitek Status®

Numéro de série :

200112 121

Patient :

Multistix® 10 SG

Date Analyse 02-07-2022

Heure 16:39

Utilis.

Numéro d'analyse 2093

Couleur Non saisis

Clarté Non saisis

GLU Négatif

*BIL 1+

*

CET Négatif

DEN 1.025

SNG Négatif

pH 7.0

PRO Négatif

URO 1.0 mg/dL

NIT Négatif

LEU Négatif